

## CH\_VB 20016912 vom 5. Dezember 1988

Bundesverwaltung, 1988-12-05, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_\\_td\\_class\\_\\_metadataCell\\_\\_20016912\\_\\_td\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20016912__td_)

FR: CH\_VB 20016912 du 5 décembre 1988

IT: CH\_VB 20016912 del 5 dicembre 1988

### Volltext

5. Dezember 1988 N 1653 Fragestunde #ST# Fünfte Sitzung - Cinquième séance Montag, 5. Dezember 1988, Nachmittag Lundi 5 décembre 1988, après-midi 14.30 h Vorsitz - Présidence: Herr Iten Präsident: Einer guten Tradition folgend nimmt Ihr Ratspräsident jeweils zu den Ereignissen der Volksabstimmungen Stellung. Am vergangenen Wochenende durften wir eine sehr erfreuliche Stimmbeteiligung verzeichnen. Diese Stimmbeteiligung zeugt davon, dass sich das Schweizervolk der Bedeutung der zur Diskussion gestandenen Begehren bewusst war. Erfreulich war aber auch das Abstimmungsergebnis. Bei allen drei Volksbegehren sind Volk und Stände den Empfehlungen der eidgenössischen Räte gefolgt, dies beinahe mit einer Zweidrittels-Mehrheit. Bei der Stadt-Land-Initiative, die ein ernst zu nehmendes Problem aufgeworfen hat, wurde von breiten Kreisen eine Beeinträchtigung des Eigentums befürchtet. Es war zu befürchten, dass die Konsequenzen einer Annahme dieser Initiative für niemanden Vorteile bringen würde. Das Abstimmungsergebnis heisst aber nicht, dass wir untätig bleiben dürfen. Im Gegenteil: Zur Lösung der von der Initiative aufgeworfenen Probleme - ich erwähne hier vor allem die Bodenspekulation - müssen nun dringend gesetzliche Massnahmen ergriffen werden. Die Räte müssen nun die ihr vorliegende Revision des Mietrechtes abschliessen. Der Bundesrat hat uns eine Botschaft zur Aenderung des bäuerlichen Bodenrechtes vorgelegt und wird eine Aenderung des Raumplanungsgesetzes in die Vernehmlassung geben. In unserem Rat sind zudem zwei parlamentarische Initiativen hängig. Mit der Ablehnung der Initiative «Zur Herabsetzung der Arbeitszeit» hat sich das Volk dafür ausgesprochen, die Regelung dieser Fragen den Sozialpartnern zu überlassen. Eine schematische Lösung über die Verfassung entspricht kaum unserer vielfältigen Wirtschaftsstruktur. Das System unserer Einzel- und Gesamtarbeitsverträge hat sich bewährt, was an diesem Wochenende erneut bestätigt wurde. Die Initiative «Zur Begrenzung der Einwanderung» stellte für unsere Wirtschaft und unsere internationalen Beziehungen eine echte Gefahr dar. Sie widersprach aber auch unserer Konzeption der Menschenwürde. Wir werden in der Ausländerpolitik in der eingeschlagenen Richtung fortfahren können. #ST# Fragestunde - Heure des questions Frage 1 : Bär. Hilfe nach der Naturkatastrophe in Nicaragua Catastrophe naturelle au Nicaragua. Aide Welches sind die Gründe, die den Bundesrat veranlassen, Nicaragua nach den verheerenden Folgen des Hurrikans Joan vom 22. Oktober 1988 keine Hilfe zu leisten, wie er es bei anderen Ländern in ähnlicher Situation jeweils sofort anordnet? Question 2: Pitteloud. Schweizerische Hilfe an Nicaragua nach dem Wirbelsturm «Joan» Aide suisse au Nicaragua après l'ouragan Joan Les 22 et 23 octobre de cette année, l'ouragan Joan a fait d'énormes dégâts dans les Caraïbes et en Amérique Centrale. Le Nicaragua a été particulièrement touché puisque près de 200 000 personnes ont tout perdu et que 60 000 réfugiés se trouvent encore dans des camps provisoires. Le Conseil fédéral peut-il dire pourquoi la Suisse n'est pas intervenu, semble-t-il, par une aide directe sur le terrain

(engagement du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, aide humanitaire - par exemple) et quelles sont ses intentions par rapport à l'aide dont le Nicaragua a besoin pour atténuer les effets de cet ouragan dans le futur? M. Felber, conseiller fédéral: J'espère que ma réponse convaincra particulièrement Mme Bär qui affirme que nous n'avons rien fait.

Aussitôt qu'il a pris connaissance des dégâts occasionnés par le passage du cyclone Joan, le Département des affaires étrangères s'est efforcé d'obtenir toute l'information nécessaire à l'aide que la Suisse pourrait octroyer aux victimes de cette catastrophe. C'est ainsi que le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes a immédiatement pris contact avec diverses organisations ayant des représentants dans les zones sinistrées telles que, en particulier, le Comité international de la Croix-Rouge et la Centrale sanitaire suisse. Des contacts ont aussi été établis avec les autorités du Nicaragua qui ont précisé que l'envoi de secouristes ou d'experts n'était pas nécessaire et que ce pays avait surtout besoin d'une aide matérielle. Ils ont précisé que, grâce à une évaluation préventive massive, le cyclone n'avait causé que peu de victimes mais des dégâts matériels considérables. Le 26 octobre, l'ambassadeur de Suisse au Costa Rica, qui est également accrédité au Nicaragua, s'est rendu à Managua et dans la région côtière de Bluefields afin d'évaluer les besoins urgents ainsi que les possibilités d'acheminement de secours aux sinistrés. Il a constaté que les besoins d'aide les plus urgents étaient déjà couverts et qu'il s'agissait dès lors de concentrer nos efforts sur les phases de réhabilitation et de reconstruction. C'est ainsi qu'en date du 8 novembre deux volontaires du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes, un logisticien et un expert en construction, se sont rendus au Costa Rica et au Nicaragua afin d'identifier d'éventuels projets. De retour en Suisse, ils ont soumis au délégué plusieurs possibilités d'intervention à court terme telles que la réhabilitation de l'hôpital de Bluefields et de diverses écoles. En raison de l'urgence, les projets retenus doivent démarrer avant la fin de cette année. Le budget prévu est de quelque 250 000 francs. De plus, la direction pour l'aide au développement a libéré un crédit de 134 000 francs pour couvrir les deux tiers des coûts de deux actions d'urgence entreprises par Swissaid afin de reconstruire les maisons de 120 familles dans la région de Rivas et de 157 familles dans celle de Chontales, leur permettant ainsi de reprendre leurs activités agricoles. Concernant l'aide humanitaire non opérationnelle, il a été décidé, suite à une demande du gouvernement du Nicaragua, d'acheter au Guatemala 690 tonnes de semences de haricots noirs pour une valeur d'un million de francs qui seront distribuées avant la fin de l'année aux paysans sinistrés du Nicaragua afin qu'aucune récolte ne soit perdue en 1989. Relevons encore que le coordinateur adjoint de la DDA pour l'Amérique centrale a participé à une mission interagences organisée par la FAO et qu'il s'est rendu sur place à la mi-novembre. Le rapport concernant cette mission est attendu très prochainement. Quant à notre aide aux sinistrés à plus long terme, le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes prévoit d'entreprendre, dès l'année prochaine, un projet de reconstruction d'une école et d'un centre médical dans la région de Bluefields.

Question 3: Petitpierre. Kurden als politische Gefangene in der Türkei Prisonniers politiques kurdes en Turquie Les informations sur la situation et le traitement des prisonniers politiques kurdes en Turquie sont alarmantes. Plus

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Mitteilungen des Präsidenten Communications du président In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1988 Année Anno Band IV Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil

Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 05 Séance Seduta  
Geschäftsnummer --- Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 05.12.1988 - 14:30 Date  
Data Seite 1653-1653 Page Pagina Ref. No 20 016 912 Dieses Dokument wurde  
digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce  
document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo  
documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte  
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.